

*La ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer,  
en charge des Relations internationales sur le climat*

*Ségolène Royal*

*Paris, le 24 octobre 2016*


Monsieur le Président,

Le 11 octobre 2016 vous êtes venu accompagné de Monsieur le Préfet de la Martinique et de vos équipes, présenter l'état d'avancement de la candidature « Aires volcaniques et forestières de la Montagne Pelée et des Pitons du Nord de la Martinique » devant les membres du Comité national des biens français du patrimoine mondial, en vue d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Cette seconde audition s'est tenue en présence des représentants des ministères de l'environnement et de la culture qui président ce comité.

L'objectif de cet exercice était de faire valider par les membres du Comité le fondement des critères de volcanologie et de biodiversité sur lesquels s'appuie votre projet de Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle. A l'issue de la présentation collégiale et dynamique de votre dossier, l'ensemble des membres du Comité a de nouveau souligné le sérieux de vos travaux. Les membres, ont par ailleurs, apprécié la prise en compte de leurs principales recommandations formulées en avril dernier et le transfert du volet culturel dans la partie gestion de la candidature.

Aussi, au nom de l'ensemble des membres de ce comité français, j'ai le plaisir de vous informer qu'ils ont validé les grands principes de votre projet de Déclaration de valeur universelle exceptionnelle.



**Monsieur Louis BOUTRIN**  
Conseiller territorial de Martinique,  
Président du Comité du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique  
Maison du Parc - Annexe Monsigny  
Avenue des Caneficiers  
B.P. 437 SAINTE-CATHERINE  
97200 FORT-DE-FRANCE

*Hôtel de Roquelaure - 246, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris*

Afin d'apporter les meilleures chances de réussite à votre candidature, le Comité vous recommande néanmoins de prendre en considération les quatre points suivants :

- Préparer une candidature autonome et non transnationale qui s'inscrit dans une démarche partenariale et d'échanges avec les îles voisines des Petites Antilles. La convention de 1972 vise à bâtir une liste de biens les plus représentatifs des merveilles du monde que chaque bien doit venir compléter. L'idée est donc de mettre en exergue tous les atouts de la candidature martiniquaise sans que la démonstration scientifique inhérente à la réussite d'une telle reconnaissance aboutisse à une mise en compétition entre les biens ;
- Clarifier et compléter la situation de « hot-spot » de biodiversité dans laquelle se trouve le bien martiniquais. Ce terme désigne une zone critique, possédant une grande richesse de biodiversité mais particulièrement menacée par l'activité humaine. Le dossier doit donc mettre en avant notre responsabilité patrimoniale collective et ainsi protéger cette zone caribéenne. De ce fait, votre projet doit s'appuyer sur l'état de conservation du bien et les mesures arrêtées pour gérer les menaces identifiées ;
- Simplifier le texte de présentation qui est, à ce stade, trop technique. Celui-ci doit être « évident » et compréhensible par tous. De plus, le titre du bien doit davantage révéler sa valeur universelle exceptionnelle de manière pertinente et concise.
- Concentrer tous les travaux et études à venir uniquement sur le patrimoine matériel (convention de 1972) et reporter le recours à la convention de 2003 (patrimoine immatériel) pour ne pas susciter la confusion entre les deux démarches à l'UNESCO ;

Sur la base de ces recommandations, je vous invite à présenter en 2017 devant le Comité, leur bonne prise en compte et l'avancement de vos réflexions quant au périmètre précis et à l'intégrité du bien.

Dans la perspective des travaux qui s'annoncent, mes services avec l'appui de nos partenaires, restent à votre disposition pour accompagner vos équipes et poursuivre l'excellente collaboration mise en place.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

  
Ségolène ROYAL